	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

## 1. OBJECTIF


L'objet de la présente Politique est d'encourager les Salariés et les Tiers à signaler dans les plus brefs délais tout soupçon d'Acte Répréhensible susceptible d'affecter les Filiales de Sigma<sup>1</sup> Europe, en prévoyant différents mécanismes sûrs pour procéder à leur signalement, dans le but de renforcer la culture de conformité et d'information au sein du Groupe.

## 2. DÉFINITIONS

- **Définitions d'ordre général**
  - **Actes Repréhensibles** désigne les violations particulières pouvant être signalées aux termes de la présente Politique de la manière précisée à l'article 3 ci-dessous.
  - **Auteur du Signalement** désigne le Salarié ou Tiers qui effectue un Signalement.
  - **Canaux de Signalement Internes** désigne les canaux internes mis à la disposition des Salariés et des Tiers pour signaler les Actes Repréhensibles, en ce compris la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence et les Canaux Internes Locaux.
  - **Conseils Externes** désigne les conseillers dans le domaine juridique, de l'audit, de la finance et de la comptabilité, informatique et des ressources humaines ou tous conseils similaires mandatés par le Groupe ou par une Filiale.
  - **Directive** désigne la Directive 2019/1937 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union Européenne.
  - **Filiale** désigne chacune des filiales Européennes de Sigma (de la manière précisée à l'**Annexe 1** aux présentes).
  - **Groupe** ou **Sigma Europe** désigne l'ensemble des Filiales de Sigma situées en Europe.
  - **Pays Concerné** désigne chacun des pays européens dans lequel chaque Filiale est située.
  - **Règles relatives à la Vie Privée et à la Protection des Données à Caractère Personnel** désigne les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement

<sup>1</sup> "Sigma" désigne Sigma Alimentos Exterior SLU., une filiale d'Alfa et l'actionnaire unique de Campofrio Food Group S.A.U.


Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	1 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), et les règles locales applicables à chaque Filiale dans le Pays Concerné alors en vigueur..

- **Représailles** désigne tout acte ou omission directe ou indirecte provoqué par un Signalement effectué en vertu des modalités de la présente Politique ou par un signalement externe ou une divulgation publique, qui cause ou pourrait causer un préjudice indu à l'Auteur du Signalement, en ce compris tout traitement injuste de quelque nature que ce soit (tels que la suspension ou résiliation du contrat de travail, refus de promotion, mesures disciplinaires, discrimination...), des menaces ou des tentatives de mise en œuvre de tels traitements injustes.
- **Salariés** désigne les personnes définies comme telles à l'article 4 ci-dessous.
- **Signalement** désigne la communication orale ou écrite d'informations portant sur un Acte Repréhensible.
- **Tiers** désigne les personnes définies comme telles à l'article 4 ci-dessous.
- **La Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence**
  - **Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence** désigne le Canal Interne Européen de Signalement mis à la disposition des Salariés et des Tiers de toutes les Filiales. Ce Canal Interne de Signalement est géré par la société Campofrio Food Group Holding, S.L.U, depuis l'Espagne, par l'intermédiaire du Responsable Système et du Chef du Canal Européen.
  - **Responsable Système** désigne l'organe collégial nommé par Campofrio Food Group Holding, S.L.U en qualité de responsable de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence. Tous les membres du Responsable Système sont des responsables chez Campofrio Food Group Holding, S.L.U. située en Espagne.
  - **Chef du Canal Européen** désigne le membre du Responsable Système auquel a été délégué la responsabilité de la gestion et du traitement des Signalements effectués par l'intermédiaire de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence. Le Chef du Canal Européen est un responsable chez Campofrio Food Group Holding, S.L.U. située en Espagne.
  - **Chef de Substitution du Canal Européen** désigne le membre du Responsable Système qui se substituera au Chef du Canal Européen pour la gestion et le traitement des Signalements en cas de maladie, congés ou vacances du Chef du Canal Européen ou lorsque ce dernier est provisoirement empêché, pour toute autre raison, de prendre en charge de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence. Le Chef de Substitution du Canal Européen est un responsable chez Campofrio Food Group Holding, S.L.U. située en Espagne.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	2 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

▪ **Le Canal de Signalement Local<sup>2</sup>**

- **Canal de Signalement Local** désigne le Canal Interne de Signalement Local mis par chaque Filiale à la disposition de ses Salariés et des Tiers pour effectuer des Signalements; il est géré au plan local par chaque Filiale par l'intermédiaire du Chef du Canal Local.
- **Chef du Canal Local** désigne la personne physique désignée par chaque Filiale afin de gérer le Canal de Signalement Local concerné. Le Chef du Canal Local de chaque Filiale est un Salarié de cette Filiale.
- **Chef de Substitution du Canal Local** désigne le Salarié de la Filiale qui se substituera au Chef du Canal Local pour la gestion du Canal de Signalement Local en cas de maladie, congés ou vacances du Chef du Canal Local ou lorsque ce dernier est provisoirement empêché, pour toute autre raison, de prendre en charge le Canal de Signalement Local.

### 3. CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL


La présente Politique, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du Code de Conduite Monde et avec l'objectif de protéger l'intégrité sociale du Groupe, décrit les cas et les modalités et conditions de signalement des Actes Repréhensibles particuliers suivants:

- Tout acte ou omission susceptible de constituer une infraction pénale.
- Tout acte ou omission susceptible de constituer une violation du droit de l'Union Européenne<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Pour les Filiales domiciliées en Espagne la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence fonctionnera comme un Canal Européen et Local Interne, de manière simultanée. Pour les Filiales avec un effectif inférieur à 50 salariés, dans la mesure où elles ne sont pas tenues de disposer de leur propre Canal de Signalement Local, leurs Salariés et les Tiers pourront avoir recours à la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence pour signaler des Actes Repréhensibles.

<sup>3</sup> Entre autres, (A) les infractions relevant du champ d'application des actes de l'Union énumérés à l'Annexe qui concernent les domaines suivants : (i) marchés publics ; ii) services, produits et marchés financiers, et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; iii) sécurité et conformité des produits ; iv) sécurité des transports ; v) protection de l'environnement ; vi) protection contre les radiations et la sûreté nucléaire ; vii) sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux ; viii) santé publique ; ix) protection des consommateurs ; x) protection de la vie privée et des données à caractère personnel, et sécurité des réseaux et des systèmes d'information ; Journal officiel de l'Union européenne L 305/34 FR du 26.11.2019 (B) les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union visées à l'article 325 du TFUE et précisées dans les mesures pertinentes de l'Union ; (C) les infractions relatives au marché intérieur, visées à l'article 26, paragraphe 2, du TFUE, y compris les infractions aux règles de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'État, ainsi que les infractions relatives au marché intérieur liées à des actes qui enfreignent les règles de l'impôt sur les sociétés ou à des montages dont le but

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	3 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

- Toute violation du droit ou de la réglementation de chaque Pays Concerné (en ce compris toute violation d'un engagement international dûment ratifié par chaque Pays Concerné ou de tout acte unilatéral émanant d'une organisation internationale prise sur la base de cet engagement international), en ce compris celui ou celle relatifs à la fraude fiscale et fraude à la sécurité sociale.
- Tout acte ou omission mettant en jeu l'intérêt général, notamment représentant un risque de danger pour la santé publique ou pour la sécurité des personnes, d'atteinte à l'environnement, ou au fonctionnement régulier du Groupe ou de la Filiale du fait d'actes ou omissions irréguliers.
- La dissimulation de tout ce que dessus.

Les informations dont la divulgation est interdite du fait qu'elles relèvent de la sécurité nationale, du secret de l'instruction pénale ou du secret des délibérations judiciaires, ou parce qu'elles concernent des informations classifiées, des informations couvertes par le secret professionnel de l'avocat ou par le secret médical sont expressément exclues du champ d'application de la présente Politique.

#### 4. CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL


Aux termes de la présente Politique, tant les Salariés que les Tiers pourront divulguer ou signaler des Actes Repréhensibles:

- Le terme « Salarié » comprend tous les salariés du Groupe, ainsi que tous les actionnaires, et les membres des organes administratifs, de direction ou de surveillance du Groupe, en ce compris les membres non-cadres, ainsi que les bénévoles et les stagiaires rémunérés ou non.
- Le terme « Tiers » comprendra les consultants externes et provisoires ou autres travailleurs indépendants, tous les prestataires du Groupe, leurs sous-traitants,

---

est d'obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité de la législation applicable en matière d'impôt sur les sociétés..

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	4 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

fournisseurs ou intermédiaires, ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, les membres de leurs organes administratifs, de direction ou de surveillance, ainsi que tout membre de leur personnel ou toute personne travaillant sous la supervision et la direction de ces prestataires, sous-traitants, fournisseurs et intermédiaires. Le terme « Tiers » inclura également les ex-Salariés du Groupe (et les Tiers dont la relation de travail a pris fin) ainsi que tous les candidats à un processus de recrutement ou à d'autres négociations précontractuelles lorsque les informations ont été obtenues dans le cadre de cette candidature.

## 5. GARANTIES


### 5.1 Absence de Représailles

Le Groupe devra protéger l'Auteur de Signalements contre les Représailles en cas de signalement ou de divulgation de bonne foi d'un Acte Repréhensible, même si ce Signalement s'avère sans fondement. La bonne foi sera présumée absente lorsque l'Auteur du Signalement a connaissance ou a des motifs raisonnables de croire que les faits signalés sont faux.

Cette protection s'étend également aux: (i) facilitateurs, à savoir, toute personne physique ou toute personne morale de droit privé à but non lucratif (par exemple syndicats, associations) qui, au sein de la Filiale dans laquelle l'Auteur du Signalement travaille, a assisté l'Auteur du Signalement dans le signalement ou la divulgation de l'Acte Repréhensible et dont l'assistance devrait être confidentielle; (ii) aux personnes physiques affiliées à l'Auteur du Signalement et qui pourraient subir des Représailles dans le cadre professionnel, tels que des collègues ou parents de l'Auteur du Signalement; et (iii) aux personnes morales détenues par l'Auteur du Signalement, pour lesquelles ce dernier travaille ou auxquelles ce dernier est autrement affilié dans un cadre professionnel (par exemple fournisseurs, distributeurs etc.), ou au sein desquelles l'Auteur du Signalement détient une participation significative.

Le Groupe prendra des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement (conformément au droit du travail local dans chaque Pays Concerné) à l'encontre de toute personne menaçant de ou se livrant à des Représailles ou au harcèlement d'un Auteur du Signalement ou d'une personne envisageant de signaler un Acte Repréhensible.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	5 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

Les Signalements malveillants ou malhonnêtes par un Auteur du Signalement feront l'objet de mesures disciplinaires en vertu des Politiques du Groupe ou des réglementations applicables dans le Pays Concerné.

## 5.2 Confidentialité et Vie Privée

Tout Signalement reçu sera traité avec la confidentialité appropriée et dans le respect des Règles relatives à la Vie Privée et à la Protection des Données à Caractère Personnel alors en vigueur. Seules les personnes ayant strictement besoin d'en connaître collecteront et traiteront les Signalements, y compris les données à caractère personnel de l'Auteur du Signalement.

Même si un Signalement est envoyé par l'intermédiaire des canaux de signalement non établis ou à des membres du personnel qui ne sont pas responsables de son traitement, ce Signalement sera traité comme confidentiel et le destinataire concerné le transmettra immédiatement au Chef du Canal Local de la Filiale concernée.


Lorsqu'un Signalement est effectué de bonne foi, même si les faits s'avèrent par la suite incorrects ou ne donnent lieu à aucune action, l'identité de l'Auteur du Signalement, les informations figurant au Signalement et l'identité de toutes les personnes visées dans le Signalement ne doivent pas être communiquées ni divulguées à d'autres personnes que celles chargées de la réception et du traitement des Signalements ou de l'instruction de l'affaire et, dans tous les cas, dans le respect des lois applicables dans le Pays Concerné. Ces personnes sont soumises à une obligation particulière de confidentialité.

Dans la mesure permise par les lois applicables du Pays Concerné, l'identité de l'Auteur du Signalement et toutes autres informations permettant de déduire directement ou indirectement l'identité de l'Auteur du Signalement peuvent être divulguées aux autorités nationales de chaque Pays Concerné lorsqu'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée imposée par les autorités nationales ou dans le cadre d'une action en justice. Dans ce cas, si le droit applicable du Pays Concerné l'exige, l'Auteur du Signalement en sera informé au préalable, à moins que ces informations ne compromettent l'instruction ou les procédures judiciaires y relatives.

## 5.3 Anonymat

Les Canaux de Signalement Internes permettent la remise et le traitement ultérieur de Signalements anonymes.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	6 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

D'une manière générale, l'Auteur du Signalement est fortement incité à révéler son identité plutôt que de procéder à un Signalement anonyme. Il est plus difficile de donner suite à un Signalement et de mener une enquête approfondie et complète s'il est impossible ou difficile de contacter la source pour obtenir des informations complémentaires.

En tout état de cause, les Signalements anonymes seront traités avec une attention accrue, notamment par un examen préliminaire par le premier destinataire du Signalement afin de déterminer l'opportunité de le traiter par le biais du mécanisme de Signalement.

## 5.4 Présomption d'Innocence

Les Signalements seront gérés dans le respect de la présomption d'innocence et de l'honneur des personnes concernées. En outre, la personne concernée doit être informée des actes ou omissions qui lui sont imputés dans le Signalement en question et être entendue à tout moment, conformément aux dispositions légales applicables dans chaque Pays Concerné.

## 6. PROCÉDURE

### 6.1. La Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence

#### 6.1.1. Responsable Système et Chef du Canal Européen


Au niveau européen, le Groupe a mis à la disposition des Salariés et des Tiers de toutes les Filiales une Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence afin de signaler les Actes Répréhensibles, sans préjudice de l'existence des Canaux Internes Locaux.

Le Groupe a désigné le Comité de Pilotage de la Conformité de Sigma Europe comme Responsable Système.

Le Responsable Système, en qualité d'organe collégial, a désigné notamment comme membres:

- Le Directeur de l'Audit Interne de Sigma Europe en qualité de Chef du Canal Européen, afin de gérer la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence et de traiter les Signalements; et
- L'Agent de Conformité de Sigma Europe en qualité de Chef de Substitution du Canal Européen.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	7 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

La Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence est gérée depuis l'Espagne dans la mesure où l'ensemble des membres du Responsable Système sont des Salariés de Campofrio Food Group Holding, S.L.U. qui est située en Espagne.

#### 6.1.2. Accès à la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence

Il pourra être accédé à la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence par Internet [www.sigmaeuropetransparency.com](http://www.sigmaeuropetransparency.com). Les Signalements pourront être remis en remplissant le formulaire en ligne figurant dans ce lien ou en envoyant un courriel à [transparency@campofriofg.com](mailto:transparency@campofriofg.com).

Les Signalements par courriel ou par internet peuvent être effectués à tout moment, 24 (vingt-quatre) heures par jour, 7 (sept) jours par semaine.

Sur demande de l'Auteur du Signalement, le Signalement pourra également être remis lors d'une réunion de visu dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la demande. Si le Signalement est présenté lors d'une réunion de visu, au choix de l'Auteur du Signalement : (i) la conversation sera enregistrée sur un support durable et récupérable ou (ii) un procès-verbal détaillé de la conversation en sera dressé par écrit. L'Auteur du Signalement aura la possibilité de vérifier, de rectifier et d'approuver la transcription de la conversation ou le procès-verbal (selon le cas) en les signant (électroniquement, le cas échéant).

En procédant à la communication, l'Auteur du Signalement pourra indiquer une adresse, une adresse courriel ou un endroit sécurisé pour recevoir les notifications.

Les Signalements pourront être effectués sur une base anonyme, bien que cela soit susceptible de limiter la capacité du Groupe à traiter le Signalement.

#### 6.1.3. Réception des Signalements


Tous les Signalements effectués par l'intermédiaire de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence seront reçus par le Chef du Canal Européen. Si le Signalement vise ledit Chef du Canal Européen, le Signalement devra être effectué en envoyant un courriel directement au Chef de Substitution du Canal Européen à l'adresse suivante : [compliance@campofriofg.com](mailto:compliance@campofriofg.com).

Si un Signalement est envoyé à un Salarié autre que le Chef du Canal Européen, le Signalement doit être immédiatement transféré au Chef du Canal Européen et immédiatement effacé par ce Salarié.

Lorsque le Chef du Canal Européen reçoit le Signalement, il en accuse réception par écrit à l'Auteur du Signalement dans les sept (7) jours suivant la réception du Signalement.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	8 de 22
---------------------------	--	---	---------



	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

Si la préoccupation exprimée ne répond pas aux conditions visées dans la présente Politique et n'est donc pas recevable, elle ne sera pas considérée comme un Signalement et l'Auteur du signalement sera informé des motifs sous-jacents qui justifient cette irrecevabilité.

Les personnes visées par le Signalement seront informées du Signalement dans un délai d'un (1) mois suivant le Signalement. Cette information peut toutefois être différée lorsqu'elle est susceptible de compromettre gravement la finalité du traitement de l'information (par exemple, lorsqu'il existe un risque de destruction de preuves).

#### 6.1.4. Instruction du Signalement

Le Chef du Canal Européen procédera à une évaluation préliminaire du Signalement et décidera des suites à donner.

La manière dont un Signalement est traité dépend de sa nature et de sa gravité, mais le Chef du Canal Européen s'efforcera toujours de veiller à ce qu'il soit géré, conformément aux Garanties, par la personne ou le service instructeur le plus approprié (y compris des personnes issues d'autres services de Campofrio Food Group Holding, S.L.U.). Dans tous les cas, les obligations de confidentialité et de protection des données devront être dûment respectées.


Le Chef du Canal Européen peut décider de faire appel à des Conseils Externes pour l'assister dans son enquête. Dans ces cas, les mesures de confidentialité et de protection des données qui sont nécessaires conformément aux lois et règlements applicables seront mises en œuvre.

Dans la mesure du possible, le Chef du Canal Européen continuera de communiquer avec l'Auteur du Signalement et, s'il le juge nécessaire, il demandera à l'Auteur du Signalement des informations complémentaires.

Dans tous les cas, l'instruction sera menée et un retour sera assuré par écrit dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de l'accusé de réception du Signalement ou, si aucun accusé de réception n'a été envoyé, dans un délai de trois (3) mois à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours après le Signalement, avec les mesures envisagées ou adoptées pour donner suite au Signalement afin de prendre en compte l'Acte Répréhensible en question, avec les raisons de ces mesures.

#### 6.1.5. Résolution

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	9 de 22
---------------------------	--	---	---------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

Une fois l'instruction terminée, si l'Acte Répréhensible signalé s'avère justifié, l'action correspondante sera adoptée conformément aux procédures du Groupe et à la législation pertinente.

Le Chef du Canal Européen évalue soigneusement, au cas par cas, la nécessité de porter les Actes Répréhensibles signalés à l'attention du Ministère Public compétent ou du Parquet européen.

Le Chef du Canal Européen informera le Responsable Système des Signalements reçus, des résultats des enquêtes et de toute action adoptée.

## 6.2 Canaux Locaux Internes

### 6.2.1. Chefs du Canal Local et accès aux Canaux Locaux Internes

Outre la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence du Groupe et conformément à la législation applicable, l'Auteur du Signalement pourra choisir de signaler localement des Actes Repréhensibles au sein de Filiales de Sigma Europe disposant de leurs propres Canaux Locaux Internes gérés par leur Chef du Canal Local.

L'accès aux Canaux de Signalement Locaux s'effectuera de la manière figurant à l'**Annexe 1**.

### 6.2.2. Réception des Signalements

Tous les Signalements effectués par l'intermédiaire des Canaux Locaux Internes seront reçus par le Chef du Canal Local, de la manière énumérée à l'**Annexe 1**. Si le Signalement est relatif à un tel Canal Local Interne, le Signalement devra être effectué par l'intermédiaire de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence.


Si un Signalement est envoyé localement à un Salarié autre que le Chef du Canal Local de la Filiale concernée, celui-ci devra immédiatement le transférer au Chef du Canal Local concerné et l'effacer immédiatement.

Lorsque la Filiale concernée reçoit le Signalement, elle en accuse réception par écrit à l'Auteur du Signalement dans les sept (7) jours suivant la réception du Signalement.

Si la préoccupation exprimée ne répond pas aux conditions visées dans la présente Politique et n'est donc pas recevable, elle ne sera pas considérée comme un Signalement et l'Auteur du signalement sera informé des motifs sous-jacents qui justifient cette irrecevabilité.

Lorsque le Chef du Canal Local concerné considère que le Signalement concerne des faits qui se sont produits ou qui sont fortement susceptibles de se produire dans une autre Filiale, il peut inviter

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	10 de 22
---------------------------	--	---	----------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

L'Auteur du Signalement à effectuer le signalement également auprès de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence. En outre, si le Chef du Canal Local estime que le Signalement serait traité plus efficacement par une autre Filiale ou par le Groupe seul, il peut inviter l'Auteur du Signalement à retirer le Signalement qu'il a reçu.

Dans tous les cas, la Filiale concernée reste responsable et devra en répondre jusqu'au retrait du Signalement, y compris en ce qui concerne le maintien de la confidentialité, le retour d'information et la prise en compte de l'Acte Répréhensible signalé.

Les personnes visées par le Signalement seront informées du Signalement dans un délai d'un (1) mois suivant le Signalement. Cette information peut toutefois être différée lorsqu'elle est susceptible de compromettre gravement la finalité du traitement de l'information (par exemple, lorsqu'il existe un risque de destruction de preuves).

### 6.2.3. Instruction du Signalement

Le Chef du Canal local concerné procédera à une évaluation préliminaire du Signalement et décidera des suites à donner.


La manière dont un Signalement est traité dépend de sa nature et de sa gravité, mais la Filiale s'efforcera toujours de veiller à ce qu'il soit géré conformément aux Garanties et par la personne ou l'équipe la plus appropriée.

Le Chef du Canal Local procédera à l'instruction du Signalement localement, avec l'équipe interne qu'il jugera nécessaire, ou assisté de Conseils Externes, s'il estime qu'il s'agit de la manière la plus appropriée d'instruire le Signalement et toujours dans le respect des prescriptions légales locales dans chaque Pays Concerné.

Nonobstant ce qui précède, et sous réserve du respect de toutes les prescriptions légales locales telles que le consentement de l'Auteur du Signalement, le Chef du Canal Local fera intervenir le Chef du Canal Européen et une équipe d'enquête dépendant du Chef du Canal Européen (assistée par des Conseils Externes, si nécessaire), dans les cas suivants :

- Si le Signalement concerne des faits qui se sont produits ou qui sont fortement susceptibles de se produire dans une autre Filiale et que l'Auteur du Signalement n'a pas soumis le Signalement à la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence.
- Si le Signalement serait traité plus efficacement par le Groupe, compte tenu de l'expertise, de la formation et des ressources nécessaires à une telle instruction.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	11 de 22
---------------------------	--	---	----------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

- Lorsque l'Acte Répréhensible peut être considéré comme une infraction pénale ou, dans le cas d'une violation grave de la loi, lorsqu'il affecte ou est susceptible d'affecter les activités principales du Groupe.

Dans tous les cas, les obligations de confidentialité et de protection des données devront être dûment respectées.

L'instruction sera menée et un retour sera assuré par écrit dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de l'accusé de réception du Signalement ou, si aucun accusé de réception n'a été envoyé, dans un délai de trois (3) mois à compter de l'expiration d'un délai de sept (7) jours après le Signalement, avec les mesures envisagées ou adoptées pour donner suite au Signalement afin de prendre en compte l'Acte Répréhensible en question, avec les raisons de ces mesures.

#### 6.2.4. Résolution

Une fois l'instruction terminée, si l'Acte Répréhensible signalé s'avère justifié, l'action correspondante sera adoptée conformément aux procédures du Groupe et à la législation locale applicable.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES


Le traitement des données à caractère personnel obtenues via l'utilisation des Canaux de Signalement Internes, tant la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence que les Canaux de Signalement Locaux, seront régis par les Règles relatives à la Vie Privée et à la Protection des Données à Caractère Personnel.

### 7.1 Typologie des Données

Pour les besoins de la présente Politique, les données nécessaires au traitement des Signalements seront collectées et traitées dans le respect des obligations légales de Sigma Europe.

La non-utilisation des Canaux de Signalement Internes n'aura pas d'effet et la fourniture de données à caractère personnel est volontaire. Toutefois, le fait de ne pas fournir de données à caractère personnel ou de fournir des informations insuffisantes dans le Signalement peut retarder ou empêcher le Groupe de donner suite à un Signalement. Les personnes physiques qui font l'objet

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	12 de 22
---------------------------	--	---	----------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

des Signalements seront informées de la collecte de leurs données à caractère personnel conformément aux prescriptions locales applicables.

## 7.2 Responsable du Traitement

Le responsable du traitement des données obtenues via la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence sera le Conseil d'Administration de Campofrio Food Group Holding SL, et le responsable du traitement des données obtenues via l'un ou l'autre des Canaux Locaux Internes sera la Filiale concernée, conformément à sa réglementation locale.

## 7.3 Objet

Les données à caractère personnel obtenues du fait de Signalements remis par l'intermédiaire des Canaux de Signalement Internes seront traitées pour les besoins de l'instruction, du traitement et de la résolution d'éventuels Actes Répréhensibles afin de se conformer aux dispositions de la Directive, selon les modalités prévues par chaque réglementation locale.

## 7.4 Fondement légitime du traitement

Le fondement juridique du traitement des données à caractère personnel de l'Auteur du Signalement et/ou des autres personnes visées dans le Signalement est la nécessité du responsable de se conformer à une obligation légale en vertu des Règles relatives à la Vie Privée et à la Protection des Données à Caractère Personnel.


## 7.5 Destinataires

Le traitement des données à caractère personnel collectées par l'intermédiaire de la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence ou les Canaux Locaux Internes sera limité aux personnes identifiées à l'Article 6 de la présente Politique, dans le cadre des fonctions qui leur sont confiées, sans préjudice de la communication de données à des tiers en cas de nécessité et sous réserve du respect de toute loi locale applicable.

## 7.6 Conservation des données

Les données à caractère personnel obtenues par l'intermédiaire des Canaux de Signalement Internes seront conservées pendant la période déterminée sur la base des critères suivants: (i) l'attention portée à toute responsabilité potentielle découlant de l'Acte Répréhensible signalé et (ii) l'obligation légale de conservation en vigueur. Les Personnes Concernées pourront obtenir des informations complémentaires concernant les périodes de conservation sur [dpo.external@campofriofg.com](mailto:dpo.external@campofriofg.com).

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	13 de 22
---------------------------	--	---	----------

	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

## 7.7 Mesures de sécurité

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées seront mises en œuvre dans les systèmes d'information, y compris les Canaux de Signalement Internes, afin de protéger l'identité de l'Auteur du Signalement et de garantir la confidentialité des données à caractère personnel fournies.

## 7.8 Droits

Le responsable du traitement devra informer la personne concernée de la possibilité d'exercer les droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement, sauf qu'il pourra appliquer à la personne concernée, en ce qui concerne le droit d'opposition, lorsque celui-ci est présumé, et jusqu'à preuve du contraire, que l'entreprise a des motifs légitimes impérieux qui justifient le traitement de ses données à caractère personnel. En outre, le responsable du traitement devra informer la personne concernée de son droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité Locale de Protection des données et de son droit de contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante [dpo.external@campofriofg.com](mailto:dpo.external@campofriofg.com).

## 8. AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT

### 8.1 Canaux Externes


Bien que le Groupe s'attende à ce que les Salariés et les Tiers se sentent à l'aise pour signaler leurs préoccupations par le biais des Canaux Internes, que ce soit par la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence ou par le Canal Interne Local de la Filiale concernée, le cas échéant, ils peuvent également décider de signaler l'Acte Répréhensible de manière externe aux autorités externes compétentes mentionnées à l'**Annexe 2**.

### 8.2 Divulgateion Publique

Les Signalements ne peuvent être rendus publics:

- Qu'après avoir été soulevés en externe (avec ou sans avoir été soulevés en interne) sans que des mesures appropriées n'aient été prises après l'expiration des délais impartis, ou

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	14 de 22
---------------------------	--	---	----------


	<b>CORPORATE POLICY</b>	<b>WHISTLEBLOWING POLICY</b>		
<b>Applicable from</b> 14/11/2023	<b>Scope</b> Sigma in Europe	<b>Division</b> Internal Audit/Compliance	<b>P&amp;P N°</b> 010.10.01	<b>Version</b> 03

- Dans le cas où l'Auteur du Signalement a des motifs raisonnables de croire que la violation peut constituer un danger imminent ou manifeste pour l'intérêt public, notamment en cas d'urgence, ou qu'il existe un risque de dommages irréversibles, y compris un danger pour l'intégrité physique d'une personne, ou
- Dans l'hypothèse où la saisine de l'autorité compétente exposerait l'Auteur du Signalement à un risque de représailles ou empêcherait de remédier efficacement au contenu de la divulgation, en raison des circonstances particulières de l'affaire, notamment si des preuves peuvent être dissimulées ou détruites ou si l'Auteur du Signalement a des motifs sérieux de croire que l'autorité pourrait se trouver en conflit d'intérêts ou être de connivence avec les personnes visées par le Signalement.

## 9. EN CAS DE DOUTE CONCERNANT LA PRÉSENTE POLITIQUE

Les Salariés peuvent toujours échanger avec les membres du Département d'Audit Interne ou de Conformité en cas de doutes éventuels concernant la présente Politique.

Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	15 de 22
---------------------------	--	---	----------

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>	<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>		
Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01	Version 03

### ANNEXE 1- CANAUX LOCAUX INTERNES


Les Auteurs de Signalement peuvent toujours signaler des Actes Repréhensibles via la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence ([www.sigmaeuropetransparency.com](http://www.sigmaeuropetransparency.com)) ou en envoyant un courriel à [transparency@campofriofg.com](mailto:transparency@campofriofg.com)) ou via leur Canal Local Interne (au sein des Filiales ou un Canal Local Interne existe) par courriel, de la manière suivante:

Pays	Filiale <sup>4</sup>	Courriel	Chef du Canal Local	Chef de Substitution du Canal Local
Belgique	IMPERIAL MEAT PRODUCTS VOF	<a href="mailto:transparantieBE@campofriofg.com">transparantieBE@campofriofg.com</a>	Directeur Local des RH	Responsable local des RH
France	AOSTE SNC	<a href="mailto:transparence@campofriofg.com">transparence@campofriofg.com</a>	Directeur Local des RH	Responsable local des RH
	CAMPOFRIO FOOD GROUP HOLDING SL (FR38491621843).	Néant <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Néant	Néant
Allemagne	CAMPOFRIO FOOD GROUP DEUTCHSLAND GmbH	Néant <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Néant	Néant
Pays Bas	STEGEMAN C.V.	<a href="mailto:transparantieNL@campofriofg.com">transparantieNL@campofriofg.com</a>	Directeur Local des RH	Responsable local des RH
Portugal	NOBRE ALIMENTACAO LDA	<a href="mailto:canalde transparencia@campofriofg.com">canalde transparencia@campofriofg.com</a>	Directeur Local des RH	Responsable local des RH
Espagne	CAMPOFRIO FOOD GROUP SAU	Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Chef du Canal Européen	Chef de Substitution du Canal Européen

<sup>4</sup> Les Filiales marquées Néant dans le tableau ci-dessus sont les Filiales de moins de 50 salariés et par qui conséquent ne sont pas tenues de disposer d'un Canal de Signalement Local. Néanmoins, les Salariés et Tiers de ces Filiales pourront signaler des Actes Repréhensibles via la Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence.

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	16 de 22



	<b>POLITIQUE INTERNE</b>	<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>		
Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01	Version 03

	CARNES SELECTAS 2000, S.A.U	Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Chef du Canal Européen	Chef de Substitution du Canal Européen
	CAMPOFRIO FOOD GROUP HOLDING S.L.U	Plateforme d'Assistance Intégrité et Transparence <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Chef du Canal Européen	Chef de Substitution du Canal Européen
	CH BIOTEC S.L.	Néant <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	N/A	N/A
Roumanie	CAROLI FOODS GROUP SRL	<a href="mailto:integritate@campofriofg.com">integritate@campofriofg.com</a>	Directeur Local des RH	Responsable local des RH
	FOODLINE LOGISTICS S.R.L	Néant <a href="http://www.sigmaeuropetransparency.com">www.sigmaeuropetransparency.com</a> , <a href="mailto:transparency@campofriofg.com">transparency@campofriofg.com</a>	Néant	Néant

Sur demande de l'Auteur du Signalement, le Signalement pourra également être remis lors d'une réunion de visu dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la demande. Si le Signalement est présenté lors d'une réunion de visu, au choix de l'Auteur du Signalement : (i) la conversation sera enregistrée sur un support durable et récupérable ou (ii) un procès-verbal détaillé de la conversation en sera dressé par écrit.


L'Auteur du Signalement aura la possibilité de vérifier, de rectifier et d'approuver la transcription de la conversation ou le procès-verbal (selon le cas) en les signant (électroniquement, le cas échéant).

Les Signalements par courriel ou par internet peuvent être effectués à tout moment, 24 (vingt-quatre) heures par jour, 7 (sept) jours par semaine.

Les Signalements pourront être effectués sur une base anonyme, bien que cela soit susceptible de limiter la capacité de la Filiale à traiter le Signalement.

En procédant à la communication, l'Auteur du Signalement pourra indiquer une adresse, une adresse courriel ou un endroit sécurisé pour recevoir les notifications.

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	17 de 22

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>		<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>		
	Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01	Version 03

**ANNEXE 2- LES AUTORITÉS EXTERNES PUR LES BESOINS DE CANAUX EXTERNES DE  
SIGNALEMENT**


**AUTORITÉS EUROPÉENNES**

- European Anti-Fraud Office (OLAF)
- European Public Prosecutor (EPPO)
- European Maritime Safety Agency (EMSA)
- European Aviation Safety Agency (EASA)
- European Security and Markets Authority (ESMA)
- European Medicines Agency (EMA)

**AUTORITÉS LOCALES**


Pays	Autorités
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordinateur fédéral</li> <li>• Le Service public fédéral Économie</li> <li>• Le Service public fédéral Finances</li> <li>• Le Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement</li> <li>• Le Service public fédéral Mobilité et Transports</li> <li>• Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ;</li> <li>• Le Service public de programmation pour l'intégration sociale, la réduction de la pauvreté, l'économie sociale et la politique des métropoles ;</li> <li>• L'Agence fédérale de contrôle nucléaire</li> <li>• L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ;</li> <li>• L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ;</li> <li>• L'Autorité belge de la concurrence</li> <li>• L'Autorité de protection des données</li> <li>• L'Autorité des services et marchés financiers</li> <li>• La Banque nationale de Belgique ;</li> <li>• Le Conseil de surveillance de l'audit belge</li> </ul>

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	18 de 22

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>		<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>	
	Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01


	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités mentionnées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation de l'argent liquide.</li> <li>• Le Comité national pour la sécurité de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable</li> <li>• L'Institut belge des services postaux et des télécommunications</li> <li>• L'Institut national d'assurance maladie-invalidité</li> <li>• L'Institut national pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants</li> <li>• L'Office national de l'emploi</li> <li>• L'Office national de sécurité sociale</li> <li>• Le Service de renseignements et d'enquêtes sociales</li> <li>• Le service autonome de coordination de la lutte contre la fraude</li> <li>• Le contrôle de la navigation.</li> </ul> <p>Les modalités relatives aux signalements externes peuvent être consultées sur les sites web des autorités compétentes.</p>
France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence française anticorruption (AFA)</li> <li>• Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)</li> <li>• Autorité de la concurrence</li> <li>• Autorité des marchés financiers (AMF), pour les prestataires en services d'investissement et infrastructures de marchés</li> <li>• Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)</li> <li>• Service central des armes et explosifs (SCAE)</li> <li>• Direction générale de l'aviation civile (DGAC)</li> <li>• Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)</li> <li>• Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)</li> <li>• Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)</li> <li>• Autorité de sûreté nucléaire (ASN)</li> <li>• Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)</li> <li>• Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)</li> <li>• Agence nationale de santé publique (Santé publique France, SpF)</li> <li>• Haute Autorité de santé (HAS)</li> </ul>

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	19 de 22

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>		<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>	
	Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de la biomédecine</li> <li>• Établissement français du sang (EFS)</li> <li>• Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)</li> <li>• Inspection générale des affaires sociales (IGAS)</li> <li>• Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)</li> <li>• Conseil national de l'ordre des médecins</li> <li>• Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes</li> <li>• Conseil national de l'ordre des sage-femmes</li> <li>• Conseil national de l'ordre des pharmaciens</li> <li>• Conseil national de l'ordre des infirmiers</li> <li>• Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes</li> <li>• Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues</li> <li>• Conseil national de l'ordre des vétérinaires</li> <li>• Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)</li> <li>• Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)</li> <li>• Agence française anticorruption (AFA), pour les atteintes à la probité</li> <li>• Direction générale des finances publiques (DGFIP)</li> <li>• Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)</li> <li>• Contrôle général des armées (CGA)</li> <li>• Collège des inspecteurs généraux des armées</li> <li>• Autorité de la statistique publique (ASP)</li> <li>• Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur</li> <li>• Direction générale du travail (DGT)</li> <li>• Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)</li> <li>• Conseil national de l'ordre des architectes</li> <li>• Conseil des maisons de vente, pour les enchères publiques</li> <li>• Défenseur des droits ;</li> <li>• Toute autre autorité désignée par une Loi ou acte de l'exécutif.</li> </ul>
Pays Bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriteit Consument en Markt</li> <li>• Autoriteit Financiële Markten</li> <li>• Autoriteit Persoonsgegevens</li> </ul>


Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	20 de 22

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>		<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>	
	Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nederlandsche Bank N.V.</li> <li>• Huis voor Klokkenluiders</li> <li>• Les Salariés et les Tiers pourront également chercher à se faire conseiller sur une base confidentielle auprès du Service Conseil de la Huis voor Klokkenluiders avant d'effectuer un Signalement (advies@huisvoorklokkenluiders.nl).</li> <li>• Inspectie gezondheidszorg en jeugd</li> <li>• Nederlandse Zorgautoriteit</li> <li>• Autoriteit Nucleaire Veiligheid en Stralingsbescherming</li> <li>• Toute autre autorité désignée par le ministre ou par une Loi.</li> </ul>
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Autorité Indépendante de Protection des Dénonciateurs (En cours<sup>5</sup>)</li> <li>• Direction nationale de la coordination anti-fraude</li> <li>• Office anti-fraude de Catalogne</li> <li>• Office anti-fraude d'Andalousie</li> <li>• Office anti-fraude de la Communauté autonome de Valence</li> <li>• Prévention et Lutte contre la Corruption aux Baléares</li> <li>• Bureau des Bonnes Pratiques et Anticorruption de la Communauté Forale de Navarre</li> </ul>
Portugal	<p>Les autorités portugaises compétentes en matière de voies externes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère Public ;</li> <li>• Les organes de la police criminelle;</li> <li>• La Banque du Portugal;</li> <li>• Les autorités administratives indépendantes;</li> <li>• Les établissements publics;</li> <li>• Les inspections générales et entités similaires et autres services centraux de l'administration directe de l'État dotés de l'autonomie administrative</li> <li>• Les autorités locales ; et</li> <li>• Les associations publiques.</li> </ul> <p>Il convient de rappeler que lorsqu'une réclamation est déposée auprès d'une autorité incompétente, elle est transmise à l'autorité compétente et le plaignant est informé de la date à laquelle la réclamation a été reçue (accusé de réception). Dans les cas où il n'y a pas d'autorité compétente, la réclamation doit être adressée au Mécanisme National de Lutte contre la Corruption et, s'il s'agit de l'autorité en question, au Ministère</p>

<sup>5</sup> Au moment de la validation de la présente Politique, les autorités compétentes en la matière dans le Pays Concerné signalé comme « En cours » n'ont pas été désignées.

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	21 de 22

	<b>POLITIQUE INTERNE</b>		<b>POLITIQUE DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE</b>	
	Applicable du	Périmètre Sigma Europe	Division Audit Interne/Conformité	Politique & Procédure n°010.10.01

	Public, qui donnera suite à la réclamation, notamment en ouvrant une enquête si les faits décrits dans la réclamation constituent une infraction pénale.
Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence nationale pour l'intégrité (ANI)</li> <li>• Les autorités et institutions publiques qui, conformément à des dispositions légales spéciales, sont compétentes pour recevoir et résoudre les signalements.</li> <li>• L'ANI redirigera les rapports vers d'autres autorités et institutions publiques si elles sont compétentes pour les recevoir/résoudre en raison de leur nature et les autorités et les institutions publiques ont également l'obligation de transmettre à l'ANI les rapports relevant de sa compétence.</li> <li>• La personne déclarante sera informée de la redirection dans les 3 jours ouvrables.</li> </ul>

Written by :	Authorized by / Signed		Page
Compliance/Internal Audit	GROUP Chief Executive Officer Ricardo Doehner	Head Internal Audit José Luis Benito	22 de 22